

06.06.2012 – 16:35 Uhr

La Société Suisse des Entrepreneurs salue la décision du CN en faveur des constructions de remplacement

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) est satisfaite de la décision claire et nette du Conseil national en faveur des constructions de remplacement en tant que moyen pour améliorer leur efficacité énergétique. Lors de sa séance de mercredi, il a approuvé une motion de la fraction du PLR. Les Libéraux-Radicaux par 125 contre 46 voix. Selon cette motion, le Conseil fédéral est chargé d'améliorer les conditions-cadre pour les constructions de remplacement sur les plans de la fiscalité et de l'aménagement du territoire, afin que celles-ci bénéficient d'une égalité de traitement comme les assainissements énergétiques.

Cette décision confirme la position de la SSE selon laquelle les assainissements ne représentent que pour une part seulement du patrimoine immobilier suisse le bon moyen pour accroître l'efficacité énergétique et diminuer durablement les émissions de CO₂.

Contact:

Martin A. Senn
Vice-directeur de la SSE
Chef du département Politique + Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
Mobile: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100719734> abgerufen werden.